

RAPPORT

**Rome
(Italie)
4-8 octobre
2010**

Comité des forêts

Vingtième session



SESSIONS PRÉCÉDENTES DU COMITÉ

Première session	Rome (Italie)	8-13 mai 1972
Deuxième session	Rome (Italie)	22-29 mai 1974
Troisième session	Rome (Italie)	22-27 novembre 1976
Quatrième session	Rome (Italie)	15-19 mai 1978
Cinquième session	Rome (Italie)	26-30 mai 1980
Sixième session	Rome (Italie)	3-7 mai 1982
Septième session	Rome (Italie)	7-11 mai 1984
Huitième session	Rome (Italie)	21-25 avril 1986
Neuvième session	Rome (Italie)	9-13 mai 1988
Dixième session	Rome (Italie)	24-28 septembre 1990
Onzième session	Rome (Italie)	8-12 mars 1993
Douzième session	Rome (Italie)	13-16 mars 1995
Treizième session	Rome (Italie)	10-13 mars 1997
Quatorzième session	Rome (Italie)	1-5 mars 1999
Quinzième session	Rome (Italie)	12-16 mars 2001
Seizième session	Rome (Italie)	10-14 mars 2003
Dix-septième session	Rome (Italie)	15-19 mars 2005
Dix-huitième session	Rome (Italie)	13-16 mars 2007
Dix-neuvième session	Rome (Italie)	16-20 mars 2009

COFO 2010/REP

RAPPORT

de la

VINGTIÈME SESSION

du

COMITÉ DES FORÊTS

Rome (Italie)

4-8 octobre 2010

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE**

Rome, 2010

TABLE DES MATIÈRES

	Page
QUESTIONS SOUMISES À L'ATTENTION DU CONSEIL ET DE LA CONFÉRENCE.....	iii
	Paragraphe
OUVERTURE DE LA SESSION	1-3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
ÉLECTION DU BUREAU ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION	5-8
ÉVALUATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES MONDIALES: LA VOIE À SUIVRE	9-13
LA BIODIVERSITÉ DES FORÊTS, LES FEUX ET L'EAU DANS LE CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	14-27
POSSIBILITÉS NOUVELLES ET DÉFIS ÉMERGENTS DANS LES DOMAINES DE LA FINANCE ET DE LA GOUVERNANCE FORESTIÈRES	28-35
DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES ORGANES DE LA FAO INTÉRESSANT LE COMITÉ	36-40
PRIORITÉS DU PROGRAMME DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES FORÊTS	41-44
COMMUNIQUER SUR LE RÔLE DES FORÊTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – ANNÉE INTERNATIONALE DES FORÊTS (2011)	45-50
CONCLUSIONS DU TREIZIÈME CONGRÈS FORESTIER MONDIAL ET PRÉPARATION DU QUATORZIÈME CONGRÈS (2015)	51-53
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION.....	54
ADOPTION DU RAPPORT	55
CLÔTURE DE LA SESSION	56

ANNEXE

	Pages
<i>Annexe 1: Règlement intérieur du Comité des forêts</i>	12

APPENDICES

<i>Appendice A: Ordre du jour</i>	13
<i>Appendice B: Liste des documents</i>	14

Questions soumises à l'attention du Conseil

À sa vingtième session, le Comité:

- a recommandé que la prochaine évaluation des ressources forestières mondiales soit préparée pour 2015 et a demandé à la FAO d'élaborer une stratégie à long terme pour le programme d'évaluation des ressources forestières mondiales et de continuer à rationaliser la communication de données relatives aux forêts et de renforcer la capacité des pays de suivre les ressources forestières; a invité les pays à contribuer au fonds de contributions volontaires destiné à financer le programme d'évaluation;
- a recommandé que la FAO établisse un rapport exhaustif sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde et accroisse ses capacités d'aide aux États Membres afin que ceux-ci intègrent efficacement la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans la gestion des forêts;
- a recommandé que la FAO continue d'examiner les questions clés relatives aux forêts, à l'eau et aux sols et a demandé à la FAO de continuer d'apporter un appui technique aux États Membres dans ce domaine;
- a demandé à la FAO d'appuyer les efforts nationaux visant à renforcer le soutien financier des secteurs public et privé aux forêts et de collaborer avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) sur la question du financement de l'action en faveur de la forêt;
- a recommandé que la FAO aide les pays à atteindre leurs objectifs en renforçant la gouvernance forestière nationale et en faisant mieux respecter la loi et qu'elle propose un cadre analytique d'évaluation et de suivi des indicateurs socioéconomiques et institutionnels à l'échelle des pays;
- a demandé à la FAO d'aider les pays dans les efforts qu'ils mènent pour valoriser et utiliser la contribution potentielle des forêts et des arbres hors forêt à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation aux effets de celui-ci, notamment dans le cadre du programme REDD-plus, en agissant de préférence dans les domaines dans lesquels elle a un avantage comparatif;
- a recommandé des domaines prioritaires pour chaque résultat de l'Organisation, en ce qui concerne l'objectif stratégique E, pour 2012-2013, compte tenu des points forts de la FAO;
- a recommandé que le Conseil examine aux fins de décision l'offre de l'Inde et celle de l'Afrique du sud, qui se proposent d'accueillir le quatorzième Congrès forestier mondial et a noté que le Congrès ne s'était encore jamais tenu en Afrique;
- a proposé de tenir sa prochaine session à Rome, en octobre 2012.

Questions soumises à l'attention de la Conférence

À sa vingtième session, le Comité:

- a invité les pays à prendre en compte la contribution des feux de forêt aux émissions de gaz à effet de serre dans les pays en développement (REDD-plus) dans leurs programmes et dans des politiques et des planifications plus larges relatives à l'utilisation durable des terres et à la préservation des paysages;
- a invité les pays à s'efforcer davantage de relever les défis de la gouvernance forestière, en collaboration avec d'autres secteurs;

- a recommandé que les pays et la FAO mettent en évidence la contribution des forêts au développement mondial, à l'occasion de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), et lors des préparatifs du Sommet Rio +20 sur l'environnement et le développement (2012) et intègrent la gestion durable des forêts aux stratégies de développement;
- a recommandé aux pays et à la FAO de participer activement à l'Année internationale des forêts (2011) et d'envisager de faire avancer l'idée d'une journée internationale de la forêt.

OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1)

1. La vingtième session du Comité des forêts s'est tenue au Siège de la FAO, à Rome (Italie), du 4 au 8 octobre 2010, en même temps que la deuxième Semaine mondiale de la forêt.
2. Étaient présents à la session des délégués de 115 pays et d'une organisation Membre, des représentants de neuf institutions et programmes des Nations Unies, ainsi que les observateurs de 26 organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales.
3. Mme Conceição Ferreira, Vice-Présidente de la dix-neuvième session du Comité des forêts, a ouvert la session en soulignant l'actualité des questions à traiter. Elle a présenté les orateurs de la séance d'ouverture, à savoir M. Changchui He, Directeur général adjoint de la FAO, qui a souhaité la bienvenue aux délégués au nom du Directeur général. M. Eduardo Rojas-Briales, Sous-Directeur général chargé du Département des forêts a formulé quelques réflexions sur les problèmes actuels qui ont une incidence sur les activités futures de la FAO dans le domaine des forêts.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 2)

4. La Comité s'est félicité des efforts qui avaient été déployés pour associer les présidents des Commissions forestières régionales à l'élaboration de son ordre du jour, une réunion de son Comité directeur ayant été organisée à cet effet en 2010. L'ordre du jour (*Annexe A*) a été adopté. La liste des documents examinés par le Comité figure à l'*Annexe B*.

ÉLECTION DU BUREAU ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION (Point 3)

5. Comme il est d'usage depuis sa dix-huitième session, le Comité est convenu que son comité directeur serait composé des présidents des commissions forestières régionales ou de leurs représentants.
6. Le Comité a élu Président M. Anders Lönnblad, représentant la Commission européenne des forêts, et premier Vice-Président M. Donatien N'Zala, représentant la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique.
7. Le Comité a élu les Vice-Présidents ci-après:
 - M. Karma Dukpa, représentant la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique
 - M. Josué Morales Dardón, représentant la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes
 - M. Ahmed Ridha El Fekih Salem, représentant la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient
 - M. Jim Farrell, représentant la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord.
8. Les Membres ci-après ont été élus au Comité de rédaction chargé d'établir le rapport du Comité des forêts: Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Chine, États-Unis d'Amérique, Iran (République islamique d'), Japon, Kenya, Maroc, Soudan et Suisse. La représentante de la Chine, Mme Wangxin Xiao, a été élu Présidente du Comité de rédaction et le représentant de l'Australie, M. Ben Mitchell, a été élu Vice-Président.

ÉVALUATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES MONDIALES: LA VOIE À SUIVRE (Point 4)

9. Le Comité a recommandé que la prochaine Évaluation des ressources forestières mondiales soit préparée pour 2015 et que:

- cette Évaluation donne la priorité à l'amélioration des informations sur les rythmes de déboisement et de dégradation des forêts, les stocks forestiers de carbone, les arbres hors forêt et le rôle des forêts dans la protection des sols et des ressources hydriques et dans la fourniture de moyens d'existence;
- les pays contribuent activement au processus d'évaluation des ressources forestières, notamment en fournissant, selon les capacités nationales, des informations de qualité sur les forêts et sur les situations sociales et institutionnelles et le cadre juridique liés aux forêts;
- toute l'attention requise soit consacrée à l'équilibre à trouver entre la qualité des données et des informations et l'expansion de la série déjà importante d'indicateurs.

10. Le Comité a invité les pays qui le peuvent à contribuer aux fonds de contributions volontaires à objectifs non limitatifs en mettant l'accent sur le renforcement des capacités dans les pays.

11. Le Comité a invité les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et d'autres organisations concernées à continuer d'appuyer le processus d'évaluation des ressources forestières mondiales.

12. Afin de favoriser une Évaluation des ressources forestières mondiales répondant aux besoins mondiaux à long terme, le Comité a demandé à la FAO:

- d'élaborer une stratégie à long terme pour le programme d'Évaluation des ressources forestières mondiales conforme aux perspectives en ce qui concerne un financement durable;
- de continuer à rationaliser la communication de données relatives aux forêts, en particulier en ce qui concerne les initiatives régionales, et à renforcer les capacités sur les plans national et international;
- d'étudier la possibilité d'accroître la fréquence des mises à jour concernant certaines variables essentielles sans alourdir outre mesure la tâche des pays en matière de communication de données;
- de continuer à coordonner les efforts internationaux visant une utilisation efficace de la télédétection pour le suivi des forêts à l'échelle mondiale;
- enfin, de renforcer les capacités dans les pays en matière d'utilisation des données de télédétection et des outils d'interprétation de celles-ci.

13. Le Comité a invité les organes directeurs des organisations membres du PCF à tenir compte des informations et des analyses fournies par l'Évaluation des ressources forestières mondiales dans leurs travaux. Il a aussi invité le Forum des Nations Unies sur les forêts à utiliser les résultats de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 et 2015 pour mesurer les progrès réalisés en matière de gestion forestière durable.

LA BIODIVERSITÉ DES FORÊTS, LES FEUX ET L'EAU DANS LE CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (Point 5)

a) La biodiversité des forêts dans le contexte du changement climatique

14. Le Comité a demandé à la FAO de renforcer, en collaboration avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres partenaires, ses capacités d'aide aux États Membres afin que ceux-ci intègrent efficacement la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans la gestion des forêts, notamment les forêts de production.
15. Le Comité a salué l'initiative consistant à mettre au point un rapport exhaustif sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde et a recommandé à la FAO de poursuivre ces efforts importants.
16. Le Comité a invité les organes délibérants des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à tenir compte, dans leurs travaux, des informations et des analyses fournies par l'Évaluation des ressources forestières mondiales et du rapport sur l'État des ressources génétiques forestières dans le monde.
17. Le Comité a aussi demandé à la FAO de renforcer les capacités dont elle dispose pour répondre aux besoins en matière de communication et de partage des informations sur la conservation de la diversité biologique des forêts au niveau international, au moyen notamment des Évaluations des ressources forestières mondiales, du suivi et de l'évaluation des ressources forestières nationales et de l'État des ressources génétiques forestières dans le monde.
18. Le Comité a encouragé les pays à fournir des ressources supplémentaires à la hauteur de leurs moyens pour soutenir ces initiatives.

b) Santé des forêts et feux de forêts dans le contexte du changement climatique

19. Le Comité a encouragé la FAO à diffuser le *Guide pour la mise en œuvre de normes phytosanitaires dans le secteur forestier*. Celui-ci propose des directives sur les pratiques qui visent à limiter autant que possible la prévalence et la dissémination d'organismes nuisibles sans qu'il y ait d'incidences sur le commerce. Il a aussi encouragé les pays, la FAO et ses partenaires à renforcer les capacités des pays d'appliquer ces mesures en mettant en place des activités pilotes, en créant du matériel didactique, en renforçant la coopération et en échangeant des données d'expérience sur cette question entre régions et à l'intérieur de chaque région.
20. Le Comité a encouragé les pays à être attentifs au problème des espèces forestières envahissantes et à s'employer à améliorer la coopération et les échanges de données d'expérience au sein des régions et entre régions dans ce domaine.
21. Le Comité a invité les pays à:
- prendre en compte la contribution des feux de forêt aux émissions de gaz à effet de serre et la nécessité d'inclure la gestion des feux de forêt dans leurs programmes de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD-plus);
 - incorporer la gestion des feux de végétation dans des politiques et des planifications plus larges, ainsi que dans les pratiques relatives à l'utilisation durable des terres et à la préservation des paysages;
 - coopérer à la prévention et à la suppression des feux de forêt et mettre au point des accords d'aide mutuelle;
 - faire participer les communautés à la prévention des feux de forêt;
 - enfin, contribuer au fonds fiduciaire existant, dont l'objectif primordial est d'aider les pays en développement à appliquer les principes et les actions stratégiques inscrits dans les

directives d'application facultative sur la gestion des feux, en les adaptant aux conditions locales.

22. Le Comité a encouragé la FAO à développer les activités de promotion de la coopération régionale et internationale et à favoriser l'échange de connaissances pratiques entre pays sur toutes les questions relatives aux feux de végétation.

c) Les forêts et l'eau dans le contexte du changement climatique

23. Le Comité a recommandé aux pays d'intensifier leurs activités dans les domaines des forêts et de l'eau, en tenant compte des résultats d'initiatives internationales pertinentes.

24. Il a aussi recommandé aux pays d'accorder une attention accrue aux problèmes socioéconomiques liés aux forêts et à l'eau et aux mécanismes de financement tels que la rémunération des services environnementaux rendus par les forêts.

25. Il a en outre recommandé aux pays de tenir compte des questions relatives à l'eau et aux forêts dans les négociations sur le changement climatique et de mettre au point des approches intégrées dans les processus de planification aux niveaux national et régional, selon qu'il conviendra.

26. Le Comité a salué les travaux de la FAO devant déboucher sur un rapport de synthèse sur les forêts et l'eau et a recommandé à l'Organisation de poursuivre l'examen des questions cruciales relatives aux forêts, à l'eau et aux sols et des lacunes et connaissances, notamment en ce qui concerne l'alluvionnement des retenues dû à des problèmes d'envasement des cours d'eau et des bassins versants, en accordant une attention particulière aux zones semi-arides et arides et au changement climatique, et il lui a demandé de continuer à fournir aux États Membres un appui technique sur ces questions.

27. Le Comité a recommandé à la FAO de favoriser les échanges d'informations et de données d'expérience sur les dispositifs institutionnels touchant à la gestion des forêts et de l'eau, y compris sur les questions transfrontalières.

POSSIBILITÉS NOUVELLES ET DÉFIS ÉMERGENTS DANS LES DOMAINES DE LA FINANCE ET DE LA GOUVERNANCE FORESTIÈRES (Point 6)

a) Renforcement de l'appui financier des secteurs public et privé à la gestion durable des forêts

28. Le Comité a recommandé aux pays de tirer tout le parti possible des enseignements issus de l'expérience afin d'élargir et de diversifier leur base économique de financement de la gestion durable des forêts, en provenance de toutes les sources.

29. Le Comité a demandé à la FAO d'appuyer les efforts nationaux visant à renforcer le soutien financier des secteurs public et privé aux forêts, en mettant en particulier l'accent sur les éléments suivants:

- promouvoir la mise en place de la capacité institutionnelle nécessaire et la mise en commun des connaissances;
- élaborer des stratégies viables de financement forestier national par l'intermédiaire de mécanismes tels que les programmes forestiers nationaux;
- incorporer la gestion durable des forêts dans les stratégies et les plans nationaux de développement durable;

- aider à la formulation de mécanismes novateurs tels que les fonds nationaux de développement forestier et étudier les nouvelles formes de financement du développement à l'étude dans les organismes des Nations Unies.

30. Le Comité a en outre demandé à la FAO de collaborer avec les membres du PCF sur la question du financement de l'action en faveur de la forêt et de soutenir les travaux du Groupe spécial d'experts sur le financement des forêts du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF).

b) Gouvernance forestière

31. Le Comité a invité les pays à s'efforcer davantage de relever les défis de la gouvernance forestière, en collaboration avec d'autres secteurs, afin d'instaurer une gestion durable des forêts et notamment de réduire le déboisement et la dégradation des forêts, de lutter contre les activités illicites qui contreviennent à la législation nationale, et d'assurer la sécurité de jouissance des terres et des ressources.

32. Le Comité a recommandé à la FAO d'aider les pays à atteindre leurs objectifs en renforçant la gouvernance forestière nationale et en faisant mieux respecter la loi, en particulier en agissant dans les domaines suivants:

- évaluation et suivi de la situation de la gouvernance forestière;
- amélioration de la transparence et de l'obligation de reddition de comptes concernant la prise de décisions en matière de forêts;
- renforcement de la capacité institutionnelle d'élaboration et de mise en œuvre de politiques forestières, et notamment mise en application du droit forestier;
- élaboration d'options pour une réforme des régimes fonciers forestiers reposant sur l'expérience des pays;
- enfin, renforcement des programmes, notamment des programmes forestiers nationaux, en tant que plateforme pour l'amélioration de la gouvernance forestière.

33. Le Comité a recommandé à la FAO de tenir compte des initiatives régionales en place, s'agissant notamment des critères et indicateurs, dans les travaux qu'elle mène en collaboration avec les pays et d'autres organisations internationales pour proposer un cadre analytique d'évaluation et de suivi des indicateurs socioéconomiques et institutionnels à l'échelle des pays, sur la base des indicateurs existants (Évaluation des ressources forestières mondiales), et a demandé qu'un rapport lui soit présenté à ce sujet à sa prochaine session.

c) Possibilités nouvelles et défis émergents dans le contexte du changement climatique, et notamment REDD-plus

34. Le Comité a demandé à la FAO d'aider les pays dans les efforts qu'ils mènent pour valoriser et utiliser la contribution potentielle des forêts et des arbres hors forêt à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation aux effets de celui-ci, notamment dans le cadre du programme REDD-plus, en agissant de préférence dans les domaines dans lesquels elle a un avantage comparatif, à savoir notamment dans les domaines suivants:

i) *Intégration des forêts dans les stratégies nationales visant à faire face au changement climatique*

- Aider les pays à revoir et adapter les politiques forestières et les programmes forestiers nationaux, y compris les stratégies nationales de financement au service de la gestion durable des forêts, afin qu'ils soient mieux adaptés aux situations créées par le changement climatique, et à les utiliser pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies du programme REDD-plus.

- Aider les pays à évaluer et à suivre l'évolution de la gouvernance dans le secteur forestier.
- ii) ***Renforcement de l'échange d'informations et de la coopération dans le domaine du changement climatique lié aux forêts***
- Donner des informations techniques et générales au sujet des forêts et du changement climatique.
 - Encourager la coopération régionale dans les domaines des forêts et du changement climatique, en collaboration avec les commissions forestières régionales et d'autres partenaires.
- iii) ***Apporter un appui au suivi des forêts et du changement climatique***
- Renforcer la capacité des pays en matière de suivi et d'évaluation des forêts à objectifs multiples.
 - Harmoniser les directives pour un suivi et une évaluation à objectifs multiples.
 - Recueillir des données et produire des informations aux niveaux mondial et régional et au niveau du biome sur l'état des superficies forestières et sur l'évolution du déboisement et de la dégradation des forêts, au moyen de la télédétection au niveau mondial.
 - Reconnaisant la participation de la FAO au programme REDD des Nations Unies et à d'autres initiatives liées au climat, aider au renforcement des capacités dans les domaines dans lesquels la FAO bénéficie d'un avantage comparatif.
- iv) ***Mise en œuvre de pratiques optimales en matière de gestion forestière visant à faciliter l'atténuation et l'adaptation***
- Renforcer les moyens qu'ont les pays pour adapter les directives existantes aux conditions nationales.
 - Renforcer les moyens dont disposent les pays pour appliquer des pratiques optimales et tirer parti de leur expérience, aux fins de la gestion durable des forêts, dans la perspective de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets.
 - Renforcer les réseaux de mise en commun des pratiques optimales pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets.
- v) ***Surmonter les obstacles liés à l'extension des puits à carbone et les causes profondes du déboisement et de la dégradation des forêts***
- Aider les pays, à leur demande, à définir plus clairement les questions relatives à l'aménagement du territoire et aux régimes foncier et forestier.
 - Aider à incorporer le programme REDD-plus et les stratégies connexes d'adaptation au changement climatique et d'atténuation des effets de celui-ci aux processus nationaux de financement et d'établissement du budget.
 - Évaluer et élaborer des possibilités d'intégrer le programme REDD-plus à d'autres rémunérations de services environnementaux.
 - Élaborer des méthodes et outils visant à favoriser la participation des communautés locales, et assurer une répartition équitable des avantages issus des actions d'atténuation entre les parties prenantes concernées.
 - Associer le secteur des produits forestiers, d'autres secteurs et d'autres domaines d'action au débat sur les aspects de l'atténuation et de l'adaptation ayant trait aux forêts.

35. Le Comité a invité les commissions forestières régionales à favoriser l'échange de données d'expérience entre les États Membres afin d'établir le niveau des capacités et d'identifier les besoins particuliers en matière d'adaptation aux changements climatiques et de résilience des écosystèmes forestiers, et à lui rendre compte de leurs travaux.

DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES ORGANES DE LA FAO INTÉRESSANT LE COMITÉ (Point 7)

36. Le Comité a prié la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient d'examiner les activités des organismes s'occupant des forêts et des parcours dans la région, afin de favoriser la coordination et la collaboration, et de lui faire rapport à ce sujet à sa prochaine session.

37. Le Comité a fait siens les changements proposés à son règlement intérieur, tels qu'énoncés à l'annexe I.

38. Le Comité a demandé au Secrétariat d'élaborer, en consultation avec le Comité directeur, un programme de travail pluriannuel pour la période 2012-2015, qu'il examinerait à sa vingt et unième session, en 2012.

39. Le Comité a rappelé les débats qui ont eu lieu à la vingt-deuxième session du Comité de l'agriculture et a demandé qu'une collaboration plus étroite soit instaurée afin de favoriser une approche qui soit davantage intersectorielle dans tous les domaines pertinents, notamment l'agroforesterie, les sols et l'eau.

40. Le Comité a recommandé à la FAO de maintenir le Groupe d'experts des ressources génétiques forestières et de veiller à ce que les travaux du Groupe d'experts et ceux du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières, qui vient d'être créé, soit coordonnés de façon efficace et efficiente. Le Comité pourrait examiner les rôles respectifs de ces deux organes à une future session.

PRIORITÉS DU PROGRAMME DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES FORÊTS (Point 8)

34. Le Comité a reconnu que l'établissement des priorités pour 2012-13, qui se ferait dans le contexte du nouveau cadre axé sur les résultats, serait une étape de transition. Il a recommandé qu'à l'avenir les documents relatifs aux priorités définissent de manière plus claire les domaines qu'il est proposé de mettre davantage en avant ou, au contraire, en retrait, compte tenu des éléments suivants: problèmes nouveaux, constatations faites dans les rapports sur l'exécution du programme en regard des indicateurs relatifs aux résultats de l'Organisation, principales évaluations, coûts, et travail entrepris en partenariat. Les indicateurs de résultat opérationnel devraient porter sur la performance de l'Organisation et renvoyer à des informations de base.

42. Le Comité a noté que des informations supplémentaires étaient recueillies au niveau des pays, des sous-régions et des régions, concernant les priorités.

43. Le Comité a souligné combien il était important de donner des orientations sur les priorités et sur les domaines qu'il souhaitait privilégier, en particulier compte tenu des ressources limitées disponibles.

44. Le Comité a recommandé pour chaque résultat de l'Organisation, en ce qui concerne l'objectif stratégique E, les domaines prioritaires ci-après, pour 2012-2013, compte tenu des points forts de la FAO:

i) Sous l'objectif EO1 - Les politiques et pratiques ayant une incidence sur les forêts et la foresterie sont fondées sur des informations actuelles et fiables.

- Améliorer le programme d'évaluation des ressources forestières mondiales, et aider les pays à renforcer leur aptitude à fournir des estimations solides sur les paramètres clés et leur faciliter l'accès aux produits et instruments de télédétection forestière normalisés.
- Aider les pays à établir des rapports de suivi et d'évaluation des forêts et à mettre au point des méthodes adaptées.

ii) Sous l'objectif EO2 - Les politiques et pratiques ayant une incidence sur les forêts et la foresterie sont renforcées par la coopération et les débats internationaux.

- Renforcer le Comité des forêts et ses liens avec les commissions forestières régionales. Réaliser les objectifs fixés pour ce qui est d'accroître l'utilité, la visibilité et la participation des représentants des pays.
- Encourager la collaboration et la coordination parmi les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et rationaliser davantage les rapports nationaux établis dans le cadre des différents processus internationaux.
- Travailler avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts afin d'accroître les financements en faveur de la gestion durable des forêts et du renforcement des capacités dans les pays en développement, et notamment accroître l'efficacité des financements existants, et œuvrer à tirer parti au maximum des nouvelles possibilités de financement, comme REDD, au profit de la gestion durable des forêts.

iii) Sous l'objectif EO3 - Les institutions régissant les forêts sont renforcées et la prise de décision est améliorée, y compris la participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques et de la législation en matière de forêts, favorisant ainsi un environnement propice à l'investissement dans le secteur forestier. La foresterie est mieux intégrée dans les plans et les processus de développement nationaux, qui tiennent compte de l'interface entre les forêts et d'autres utilisations des terres.

- Aider les pays à élaborer et à exécuter des programmes et des stratégies de financement à caractère participatif et n'excluant personne, mettant l'accent sur l'intégration intersectorielle, en vue d'assurer une gestion durable des forêts.
- Apporter un appui à la foresterie communautaire et à d'autres approches à caractère participatif, en répondant aux difficultés, notamment la question du régime foncier.
- Aider les institutions publiques chargées des forêts à améliorer leurs services, y compris l'enseignement forestier.
- Aider les pays à continuer de mettre au point des approches nouvelles pour améliorer la gouvernance des forêts.
- Apporter un appui aux programmes nationaux en faveur des forêts, notamment sous forme d'activités de renforcement des capacités et de mise en commun des connaissances, pour qu'ils soient efficaces.
- Accueillir le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux et en assurer l'appui.

iv) Sous l'objectif EO4 - La gestion durable des forêts et des arbres est plus répandue, favorisant ainsi une diminution du déboisement et de la dégradation des forêts et une meilleure contribution des forêts et des arbres à l'amélioration des moyens d'existence et à l'atténuation des effets du changement climatique, ainsi qu'à l'adaptation au changement climatique.

- Élargir la portée des connaissances et des instruments en vue d'une gestion durable des forêts et des arbres, dans le cadre d'un paysage plus vaste, en mettant l'accent sur les

multiples fonctions des forêts et les multiples demandes dont elles font l'objet, en particulier dans le contexte du changement climatique.

- Élaborer des directives pour des pratiques optimales sur les questions prioritaires et revoir et adapter les directives existantes, dans le but de renforcer les moyens dont disposent les pays pour les mettre en pratique.
- Aider les pays à prendre part aux partenariats régionaux et internationaux sur la gestion durable des forêts, la remise en état des paysages, les forêts modèles, REDD-plus, etc.

v) Sous l'objectif EO5 - Les valeurs sociales et économiques des forêts et des arbres et leur contribution aux moyens d'existence sont renforcées, tandis que les marchés des produits et des services forestiers contribuent à faire de la foresterie une option d'utilisation des terres plus viable sur le plan économique

- Aider les pays à donner aux communautés les moyens d'accéder aux marchés des produits ligneux et non ligneux issus d'une gestion durable afin d'améliorer les moyens d'existence, en particulier dans les communautés pauvres.
- Diffuser les outils et les méthodes qui permettent d'augmenter la valeur des forêts, de leurs produits et de leurs services.
- Renforcer le rôle des forêts en encourageant le développement durable et en oeuvrant pour une économie verte.

vi) Sous l'objectif EO6 - Les valeurs environnementales des forêts, des arbres hors forêts et de la foresterie sont mieux exploitées, et les stratégies de conservation de la biodiversité et des ressources génétiques forestières, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, de remise en état des terres dégradées et de gestion des ressources en eau et en faune et en flore sauvages sont efficacement mises en œuvre

- Aider les pays à intégrer les considérations touchant au changement climatique dans les politiques forestières et les pratiques de gestion
- renforcer la collaboration et encourager la constitution de partenariats pour la gestion des bassins versants, en mettant l'accent sur le développement des institutions et l'élaboration de politiques et en faisant appel à des mécanismes économiques novateurs, comme le paiement des services écosystémiques
- Aider les pays à lutter contre la désertification et à restaurer, boiser et remettre en état les terres dégradées
- soutenir les efforts régionaux de création de partenariats stratégiques visant à la conservation, la gestion durable et la restauration des forêts, des actions qui contribuent de façon déterminante au développement rural durable et à l'adaptation au changement climatique.

COMMUNIQUER SUR LE RÔLE DES FORÊTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – ANNÉE INTERNATIONALE DES FORÊTS (2011) (Point 9)

45. Le Comité a recommandé que les pays prennent des mesures pour mieux intégrer les forêts dans leurs stratégies de développement générales.

46.. Le Comité a aussi recommandé aux pays et à la FAO d'accroître la visibilité des forêts et de leur gestion durable s'agissant du développement durable, au niveau mondial, et a invité les autres organisations internationales à faire de même:

- en mettant en évidence la contribution des forêts au développement durable, à l'occasion de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), et lors des préparatifs du Sommet Rio +20 sur l'environnement et le développement;
- en intégrant la gestion durable des forêts aux stratégies de développement;
- en participant activement à l'Année internationale des forêts (2011);
- en envisageant de pousser l'idée d'une journée internationale de la forêt.

47. Le Comité a encouragé les pays, en qualité de membres des organisations membres des organes directeurs du PCF, à faire, le cas échéant, une plus grande place aux questions et considérations relatives aux forêts dans les programmes de travail de ces organisations.

48. Le Comité a demandé à la FAO de redoubler d'efforts pour promouvoir l'idée d'une gestion durable des forêts:

- en donnant des précisions sur le rôle des forêts et de leur gestion durable dans la progression en matière de développement durable et en particulier dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et en communiquant largement à ce sujet;
- en élaborant des outils destinés à quantifier et à évaluer la totalité des biens et services, ce qui permettra de mieux comprendre la contribution des forêts aux principaux objectifs et cibles économiques et sociaux;
- en apportant une aide à l'élaboration et à l'actualisation des programmes forestiers nationaux et en aidant les pays dans leurs efforts visant à intégrer ces programmes à leurs stratégies de développement durable;
- en oeuvrant pour un renforcement de la coopération intersectorielle et de la coordination des politiques et programmes, par l'intermédiaire d'une communication efficace et dynamique;
- en tirant parti, dans ses activités de communication, des possibilités offertes par l'Année internationale des forêts et le Sommet Rio +20.

49. Pour accroître les synergies et la coopération, le Comité a recommandé à la FAO d'appuyer les réseaux mondiaux sur la communication forestière, en s'appuyant sur les initiatives régionales, en vue d'aider les États Membres et l'Organisation à développer des stratégies de communication et à donner des avis sur la question, et de réfléchir à des approches qui permettraient de maintenir l'attention du public sur les forêts;

50. Le Comité a aussi invité le Partenariat de collaboration sur les forêts à accroître ses activités relatives à la communication sur les forêts.

CONCLUSIONS DU TREIZIÈME CONGRÈS FORESTIER MONDIAL ET PRÉPARATION DU QUATORZIÈME CONGRÈS FORESTIER MONDIAL (2015) (Point 10)

51. Le Comité a accueilli avec satisfaction le rapport du treizième Congrès forestier mondial, qui était présenté par l'Argentine. Il a été noté que le Congrès avait offert la possibilité à 7000 participants, dont des délégués de haut niveau, d'échanger des données d'expérience.

52. Le Comité a remercié les gouvernements indien et sud-africain d'avoir fait savoir qu'ils se proposaient d'accueillir le prochain Congrès et s'est félicité de la qualité des services proposés.

53. Le Comité a recommandé que le Conseil prenne une décision au sujet de ces deux offres et observé que plusieurs délégations avaient noté que le Congrès forestier mondial ne s'était encore jamais tenu en Afrique et que ce premier congrès sur le continent africain pourrait avoir un impact.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 11)

54. Rappelant le rôle important joué par le Comité des forêts dans la détermination des priorités et des programmes de la FAO dans le domaine de la foresterie, et ayant noté qu'à partir de 2011 la Conférence de la FAO ne se tiendrait plus en novembre mais en juin, le Comité a proposé de tenir sa prochaine session à Rome en octobre 2012. La date définitive serait arrêtée par le Secrétariat de la FAO en consultation avec le Comité directeur lorsque la Conférence aurait examiné le calendrier des sessions des organes directeurs de la FAO pour l'exercice biennal à venir.

ADOPTION DU RAPPORT (Point 12)

55. Le Comité a adopté le rapport par consensus.

CLÔTURE DE LA SESSION (Point 13)

56. Le Président a déclaré la session close à 16 h 35, le vendredi 8 octobre 2010.

ANNEXE 1

Article premier Bureau

1. À la première session qu'il tient pendant chaque exercice biennal, le Comité élit ~~parmi ses membres un président parmi ses membres, un premier vice-président et cinq autres vice-présidents, qui restent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs, et qui~~ Le président et les six présidents des commissions régionales des forêts de la FAO font fonction de Comité directeur pendant les sessions. Les six présidents des commissions régionales des forêts de la FAO agissent en qualité de vice-présidents. Le président reste en fonction jusqu'à l'élection de son successeur. Les vice-présidents restent en fonction jusqu'à la fin de leur mandat en qualité de présidents de leurs commissions régionales des forêts respectives. Tout nouveau président élu remplace automatiquement son prédécesseur au sein du Comité directeur.
1. bis Le Comité élit son président en tenant dûment compte du fait qu'il est souhaitable d'assurer une rotation équitable de cette charge entre les régions.
2. Le président ou, en son absence, ~~l'un des le premier~~ vice-présidents, préside les séances du Comité et exerce toutes autres fonctions de nature à faciliter la tâche du Comité. En cas d'empêchement du président et ~~du premier~~ des vice-présidents, le Comité choisit un président de séance parmi ~~les autres vice-présidents ou, à défaut, parmi~~ ses membres.
2. bis Entre les sessions, le Comité directeur facilite les consultations avec les membres au sujet de l'ordre du jour, des questions de présentation et d'autres questions, et prend toute autre disposition utile pour assurer la préparation des sessions.

Article II Sessions

2. Le Comité se réunit normalement une fois au cours de chaque exercice biennal, ~~de préférence au début de l'année où la Conférence ne siège pas,~~ les dates étant choisies de sorte que le Comité du programme et le Comité financier puissent exercer leur fonction consultative auprès du Conseil en tenant compte du rapport du Comité. Les sessions sont convoquées par le Directeur général, sur consultation du Président du Comité et compte tenu des propositions faites par le Comité.

Article VI Comptes rendus et rapports

1. À chaque session, le Comité approuve un rapport adressé au Conseil et à la Conférence contenant ses opinions, recommandations et décisions, y compris l'opinion de la minorité lorsque cela est demandé. Le Comité s'emploie, sur la base des informations fournies, à formuler des recommandations précises et aptes à être mises en œuvre. Toute recommandation adoptée par le Comité qui affecte le programme ou les finances de l'Organisation ou qui a trait à des questions juridiques ou constitutionnelles est portée à la connaissance du Conseil, accompagnée des observations des comités subsidiaires compétents de ce dernier.

*APPENDICE A***ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élection du Bureau et désignation des membres du Comité de rédaction
4. Évaluation des ressources forestières mondiales: la voie à suivre
5. La biodiversité des forêts, les feux et l'eau dans le contexte du changement climatique
6. Possibilités nouvelles et défis émergents dans les domaines de la finance et de la gouvernance forestières
7. Décisions et recommandations des organes de la FAO intéressant le Comité
8. Priorités du programme de la FAO dans le domaine des forêts
9. Communiquer sur le rôle des forêts en matière de développement durable – Année internationale des forêts (2011)
10. Conclusions du treizième Congrès forestier mondial et préparation du quatorzième Congrès forestier mondial (2015)
11. Date et lieu de la prochaine session
12. Adoption du rapport
13. Clôture de la session

*APPENDICE B***LISTE DES DOCUMENTS**

COFO 2010/2	Ordre du jour provisoire
COFO 2010/4	Évaluation des ressources forestières mondiales: la voie à suivre
	La biodiversité des forêts, les feux et l'eau dans le contexte du changement climatique
COFO 2010/5.1	La biodiversité des forêts dans le contexte du changement climatique
COFO 2010/5.2	Santé des forêts et feux de forêts dans le contexte du changement climatique
COFO 2010/5.3	Les forêts et l'eau dans le contexte du changement climatique
	Possibilités nouvelles et défis émergents dans les domaines de la finance et de la gouvernance forestières
COFO 2010/6.1	Renforcement du soutien financier public à la gestion durable des forêts
COFO 2010/6.2	Gouvernance des forêts
COFO 2010/6.3	Défis émergents dans le contexte du changement climatique et possibilités nouvelles, dont REDD plus
COFO 2010/7	Décisions et recommandations des organes de la FAO intéressant le Comité
COFO 2010/8	Plan à moyen terme et Programme de travail et budget 2012-13: priorités et résultats
COFO 2010/9	Communiquer sur le rôle des forêts en matière de développement durable: l'Année internationale des forêts (2011)
COFO 2010/10	Conclusions du treizième Congrès forestier mondial et préparation du quatorzième Congrès forestier mondial (2015)

Documents d'information

COFO 2010/Inf.1	Calendrier provisoire – Vingtième session du Comité des forêts
COFO 2010/Inf.2/Rev.1	Liste des documents – Vingtième session du Comité des forêts
COFO 2010/Inf.3	Liste des participants – Vingtième session du Comité des forêts
COFO 2010/Inf.4	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote soumise par la Communauté européenne et ses États Membres
COFO 2010/Inf.5	Procédure de sélection des pays hôtes pour les Congrès forestiers mondiaux
COFO 2010/Inf.5/Add.1	Évaluation des offres relatives à l'accueil du quatorzième Congrès forestier mondial

MEMBRES DU COMITÉ

- Afghanistan
- Afrique du Sud
- Algérie
- Allemagne
- Angola
- Arabie saoudite
- Argentine
- Arménie
- Australie
- Autriche
- Azerbaïdjan
- Bangladesh
- Bélarus
- Belgique
- Bénin
- Bhoutan
- Bolivie
- Botswana
- Brésil
- Bulgarie
- Burkina FAO
- Burundi
- Cameroun
- Canada
- Cap-Vert
- Chili
- Chine
- Chypre
- Colombie
- Communauté européenne
- Congo
- Costa Rica
- Côte d'Ivoire
- Croatie
- Cuba
- Danemark
- Égypte
- El Salvador
- Émirats arabes unis
- Équateur
- Érythrée
- Fédération de Russie
- Finlande
- France
- Gabon
- Gambie
- Ghana
- Grèce
- Guatemala
- Guinée
- Haïti
- Honduras
- Hongrie
- Inde
- Indonésie
- Iran (Rép. islamique d')
- Iraq
- Irlande
- Islande
- Italie
- Jamaïque
- Japon
- Jordanie
- Kazakhstan
- Kenya
- Koweït
- L'Ex-République yougoslave de Macédoine
- Lesotho
- Lettonie
- Liban
- Libéria
- Luxembourg
- Madagascar
- Malaisie
- Mali
- Maroc
- Maurice
- Mauritanie
- Mexique
- Mongolie
- Mozambique
- Myanmar
- Norvège
- Nouvelle-Zélande
- Ouganda
- Ouzbékistan
- Panama
- Papouasie-Nouvelle-Guinée
- Paraguay
- Pays-Bas
- Pérou
- Philippines
- Pologne
- Portugal
- République de Corée
- République démocratique du Congo
- République dominicaine
- Rép. pop. dém. de Corée
- République tchèque
- République-Unie de Tanzanie
- Roumanie
- Royaume-Uni
- Saint-Marin
- Sénégal
- Serbie
- Sierra Leone
- Slovaquie
- Slovénie
- Somalie
- Soudan
- Sri Lanka
- Suède
- Suisse
- Suriname
- Swaziland
- Thaïlande
- Togo
- Tunisie
- Turquie
- Ukraine
- Uruguay
- Venezuela
- Viet Nam

- Espagne
- Estonie
- États-Unis d'Amérique
- Éthiopie
- Namibie
- Nicaragua
- Niger
- Nigéria
- Yémen
- Zambie
- Zimbabwe